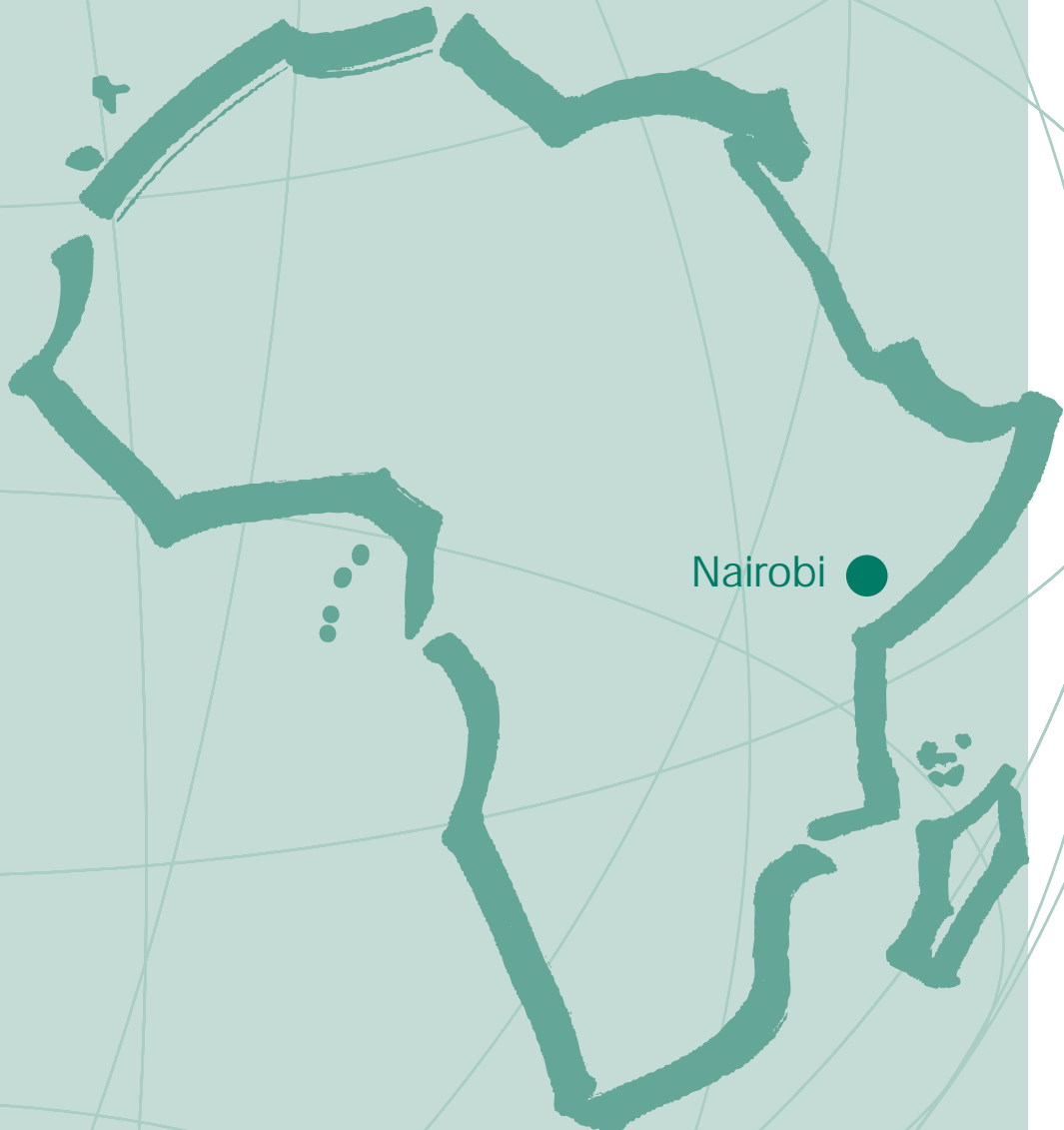


Kenya

Kenya



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 580
- Population en milliers (2002) : 31 540
- PIB par habitant en dollars (2002) : 390
- Espérance de vie (2000-2005) : 44.6
- Taux d'analphabétisme (2002) : 15.8

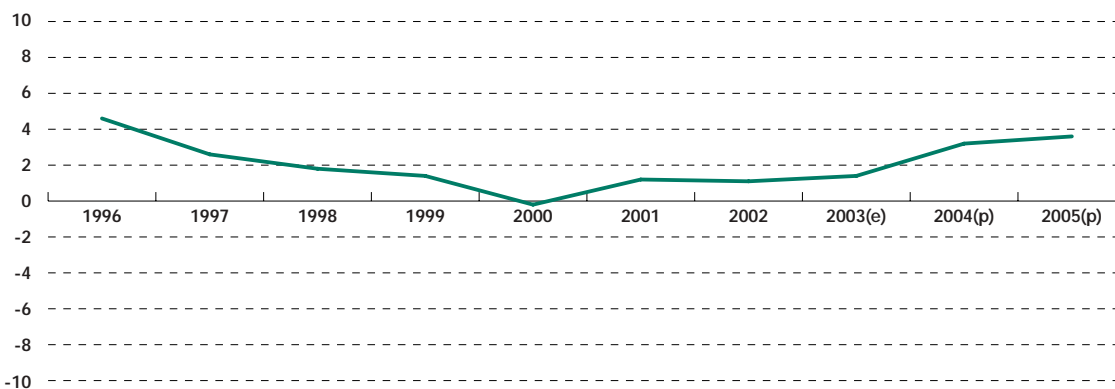
Kenya

LA MÉDIOCRITÉ DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES récents du Kenya, bien inférieurs au potentiel du pays, s'explique par une conjugaison de facteurs – goulets d'étranglement structurels, lenteur des réformes, repli des cours internationaux des matières premières et difficultés de gouvernance. Alors que l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe gouvernementale laissait espérer un redressement en 2003, la croissance économique est restée atone, à seulement 1.4 pour cent. Ce manque de dynamisme était déjà net en 2002, avec une croissance de 1.1 pour cent. Ces performances médiocres en 2002 et 2003 se sont accompagnées d'une détérioration des fondamentaux – endettement intérieur colossal, aggravation du déficit budgétaire et poussée de l'inflation. Avec le lancement, en 2003, de la stratégie pour la reprise économique (*Economic Recovery Strategy – ERS*), la politique économique a été réorientée vers le soutien à la croissance. Par ailleurs, en prenant d'importantes mesures concrètes pour résoudre les problèmes de gouvernance institutionnelle,

les autorités ont commencé à s'attaquer à la racine de difficultés qui, par le passé, ont nui aux relations avec les principaux bailleurs de fonds internationaux. Les réformes, économiques et autres, sont confortées par la démocratie participative et le pluralisme politique qui, depuis la transition de l'année 2002, semblent stables et efficaces. Le gouvernement s'efforce aussi d'améliorer les approvisionnements en énergie, un problème crucial pour le développement économique du pays. Les mesures engagées depuis 2003 devraient entraîner une embellie économique. Les prévisions tablent sur une croissance du PIB réel de 3.2 pour cent en 2004 et de 3.6 pour cent en 2005, le Kenya profitant d'une reprise des flux financiers, issus à la fois de l'aide internationale et de ses exportations. Ce retour de la croissance devrait aller de pair avec un redressement des autres fondamentaux macro-économiques :

Le gouvernement a commencé à prêter attention aux problèmes de gouvernance qui avaient découragé les principaux bailleurs internationaux dans le passé.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume

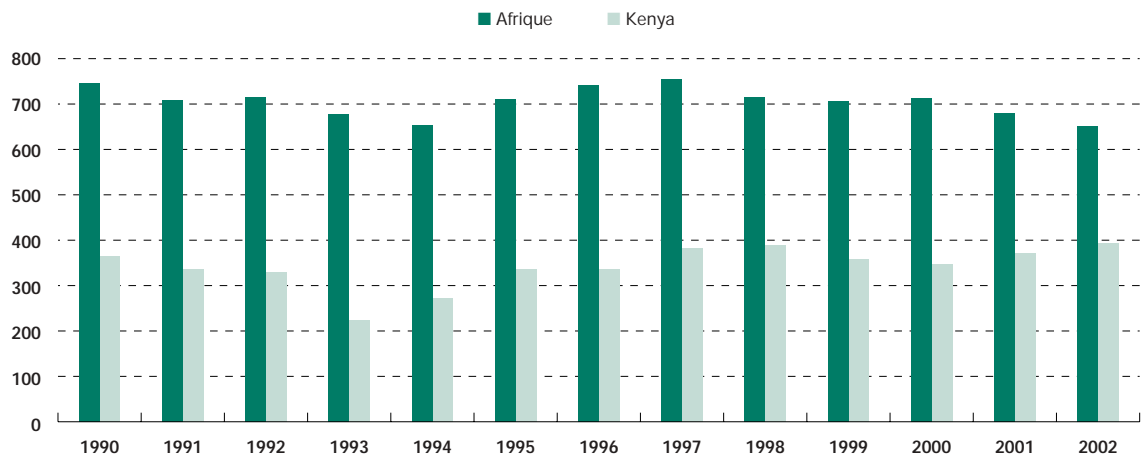


Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

contraction du déficit budgétaire public, abaissement du taux d'inflation et amélioration des paiements extérieurs. Pour autant, les piètres résultats récents ont entraîné un recul du revenu par habitant et l'apparition de graves problèmes sociaux qui se traduisent par une recrudescence de la pauvreté, encore aggravée par le

chômage, des indicateurs sanitaires relativement médiocres et un système éducatif caractérisé par un fort taux de non-inscription et d'abandon et la faiblesse du taux d'achèvement – toutes difficultés auxquelles, l'embellie économique aidant, les autorités devront accorder une attention particulière.

Figure 2 - PIB par habitant au Kenya et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

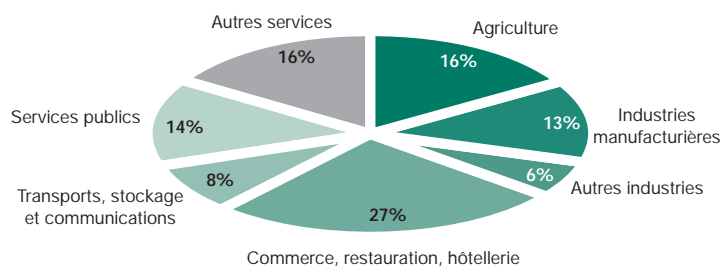
Développements économiques récents

Depuis quelques années, les résultats du Kenya sont loin d'être à la hauteur du potentiel économique du pays. Dans une volonté de redresser la situation, la coalition « arc en ciel » (*National Rainbow Coalition* – NARC) arrivée au pouvoir le 30 décembre 2002 a lancé une série de réformes pour la relance de l'économie, afin de créer de nouveaux emplois, améliorer la gouvernance et abaisser les niveaux de pauvreté. La stratégie ERS adoptée en juin 2003 pour une période de cinq ans (2003-07) fait partie d'un programme plus vaste de réformes et se propose d'ouvrir des perspectives d'emplois productifs. Elle table pour ce faire sur la reconstruction de solides structures de gouvernance, la résolution des principaux handicaps macro-économiques du pays – notamment la faiblesse de sa position budgétaire, l'importance de sa dette intérieure et les contraintes pesant sur le système financier – mais aussi sur la réforme du secteur parapublic, du marché de l'emploi et de l'organisation des échanges, afin de favoriser l'apparition d'un secteur privé plus concurrentiel. Plusieurs objectifs macro-économiques ont été fixés pour la période, dont un taux de croissance annuel de 4.7 pour cent ; l'augmentation des taux annuels d'investissements intérieurs et d'épargne, à respectivement 17.7 et 15.8 pour cent ; une croissance annuelle moyenne des

exportations de 5.8 pour cent ; et une contraction de la consommation du secteur public à quelque 14 pour cent du PIB. S'il concrétise ces objectifs, le Kenya serait alors en mesure d'endiguer le déclin du revenu par habitant et de commencer à réduire la pauvreté, omniprésente dans le pays.

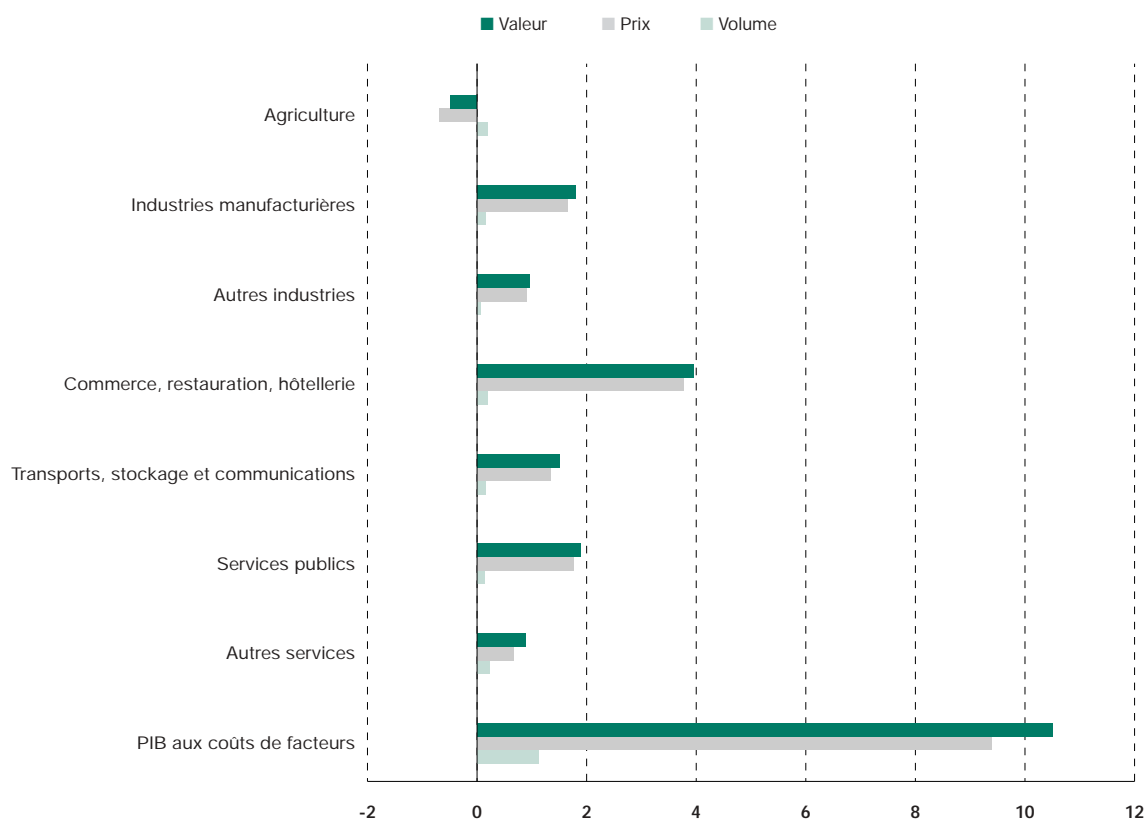
La croissance économique est restée très faible en 2002, s'établissant à un petit 1.1 pour cent. Aussi, et malgré quelques signes de reprise, la croissance est-elle restée atone en 2003 (1.4 pour cent). Plusieurs facteurs expliquent cette atonie, dont les difficultés de gouvernance du pays qui ont entraîné la suspension des flux d'aide internationaux. Si la communauté internationale a accueilli très favorablement la transition politique sans heurt intervenue fin 2002, l'aide internationale n'a pas été suffisante pour relancer la croissance et ce, en dépit de l'intention affichée par les bailleurs fin 2003 de rétablir des flux normaux vers le pays. D'autres éléments ont contribué à cette maigre croissance, comme la lenteur des réformes, l'état catastrophique des infrastructures et le repli des cours internationaux des matières premières, qui a surtout nui aux exportations agricoles du Kenya. Les perspectives sont néanmoins positives, la croissance du PIB réel devant s'établir, selon les prévisions, à 3.2 pour cent en 2004 et à 3.6 pour cent en 2005. L'accroissement des flux financiers – en provenance des bailleurs de fonds rassurés par la poursuite des réformes de gouvernance

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales .

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002



231

Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

du pays et par suite d'une augmentation des exportations, de café notamment – devrait alimenter l'activité économique.

Le manque de dynamisme de la croissance jusqu'en 2003 s'est fait ressentir dans tous les grands secteurs de l'économie. L'agriculture n'a progressé que de

0.7 pour cent en 2002 et les estimations disponibles n'envisagent qu'une faible reprise en 2003, à 1.3 pour cent. Le prix élevé des intrants, la faiblesse des cours mondiaux des produits exportés et la médiocrité des conditions météorologiques expliquent ces mauvaises performances du secteur. La production de maïs et de blé, premières céréales du pays, ainsi que les exportations

de thé et de café en ont notamment pâti. La production de maïs a chuté, passant de 30 millions de sacs en 2001 à 26 millions en 2002, malgré les excédents sur le marché en 2002 provoqués par les importants stocks de l'année précédente. En 2003, quelque 23 millions de sacs de maïs ont été récoltés, soit une baisse d'environ 10 pour cent par rapport à 2002. La production de blé a fortement diminué, passant de 81 500 tonnes en 2001 à 60 100 tonnes en 2002. La production de maïs et de blé a également souffert de la concurrence des importations en franchise de droits et d'impôts. Cette pratique a logiquement ramené les prix à la production en deçà des niveaux rémunérateurs et fragilisé les revenus des exploitants tout en décourageant la production locale.

Depuis le début de 2003/04, les autorités ont pris des mesures concertées pour améliorer les incitations économiques à l'intention des producteurs de cultures vivrières, en supprimant notamment l'autorisation accordée à tous les négociants d'importer certaines marchandises en franchise de droits et d'impôts, à moins qu'elles ne figurent comme produits détaxés dans le système tarifaire. Concernant les cultures de rapport, le repli des cours internationaux a continué de nuire aux producteurs de café, entraînant une baisse du prix des enchères qui est passé d'une moyenne de 400 shillings kenyans (5 dollars) le kilo en 1997/98 à 120 shillings kenyans (1.5 dollars) en 2002/03. Cette dégringolade a été encore exacerbée par les difficultés de gestion qui empoisonnent cette activité depuis de nombreuses années, poussant certains exploitants à négliger leurs récoltes et d'autres à les abandonner complètement. Les 48 000 tonnes de café produites pendant la campagne 2001/02 représentent moins de la moitié du niveau de production de l'année précédente (100 700 tonnes).

Cela étant, la production de café s'est nettement redressée en 2003, enregistrant une augmentation proche des 50 pour cent au cours des huit premiers mois de l'année. Cette performance s'explique par des conditions météorologique favorables, la suppression des impôts sur les intrants du secteur et de meilleures pratiques agricoles résultant de l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur qui découle, pour sa part,

de la libéralisation du marché du café à la fin des années 1990. La production de thé a elle aussi pâti des mauvaises conditions météorologiques et de la faiblesse des cours internationaux, passant de 294 600 tonnes en 2001 à 287 100 tonnes en 2002. Au premier semestre 2003, elle a enregistré un nouveau déclin, de 3.3 pour cent, provoqué par le retard de la saison des pluies dans les zones de plantation. Heureusement, la production de coton continue de se rétablir, grâce aux débouchés ouverts par la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) et à un soutien direct de l'État.

Le secteur manufacturier poursuit son redressement après les effets néfastes de la sécheresse de l'année 2000, en se maintenant à 13 pour cent du PIB en 2002 avec, pour la même année, un taux de croissance de 1.2 pour cent qui devrait subsister au premier semestre 2003. Cette amélioration s'explique par l'abaissement, depuis juillet 2002, des droits d'entrée sur la plupart des matières premières et des biens intermédiaires industriels, mais aussi par la multiplication des raccordements à l'eau et à l'électricité. En outre, l'élargissement des débouchés apporté par l'AGOA, le marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), et les accords commerciaux de la Communauté d'Afrique orientale (EAC), ont contribué à la reprise des activités manufacturières. Les nouvelles dispositions fiscales introduites dans l'exercice 2003/04 devraient encore améliorer ces résultats. Il s'agit en particulier de franchises de droits sur les biens d'équipement et les investissements productifs, de la suppression du droit d'accise sur les véhicules à moteur assemblés dans le pays, de la réduction des droits d'accise sur le gas-oil et d'un abattement accru pour les investissements (de 60 à 100 pour cent). L'électricité devrait également devenir plus abordable – son prix excessif ayant posé de gros problèmes au secteur ces dernières années – grâce à la décision d'imposer un taux zéro aux importations en provenance de l'Ouganda, à la réduction de moitié du droit d'accise sur le gas-oil et aux franchises de droits accordées aux machines et outillages nécessaires à la production d'électricité.

Avec une progression de 31 pour cent en 2002, l'industrie sucrière a connu un bel essor qui se retrouve

aussi, dans une moindre mesure, dans les autres industries agroalimentaires – augmentation de 4.9 pour cent pour les boissons et le tabac et de 3.4 pour cent pour le textile et l'habillement, à mettre au compte de l'AGOA.

Dans les services, le tourisme semble être reparti en 2003, après des résultats décevants en 2002 malgré les efforts des autorités pour « vendre » le Kenya aux étrangers. Cette faible activité s'explique en grande partie par les actes terroristes à Mombasa et le climat général d'insécurité prévalant dans le pays. Si le nombre d'entrées a légèrement progressé en 2002, les recettes du tourisme ont chuté de 10.4 pour cent, les touristes américains et britanniques, habituellement gros consommateurs, ayant été moins nombreux. L'augmentation des entrées touristiques s'est poursuivie en 2003, avec une progression de 13.9 pour cent au premier semestre. Les recettes sont elles aussi en hausse de 34 pour cent sur les huit premiers mois de l'année. Ce redressement est à mettre au crédit des efforts renouvelés, et couronnés de succès, pour « vendre » le Kenya aux touristes étrangers malgré les problèmes de sécurité, les mises en garde des autorités américaines

et britanniques et la concurrence accrue d'autres destinations séduisantes, comme l'Afrique du Sud, l'Égypte ou les îles de l'océan Indien. L'image privilégiée du Kenya auprès des vacanciers étrangers a repris également des couleurs après les élections générales pacifiques et la transition politique sans heurt de décembre 2002.

Toujours dans les services, le segment transports, stockage et communications a poursuivi sa progression, à mettre essentiellement à l'actif de la téléphonie mobile qui, depuis la libéralisation du secteur en 2000, prend chaque année toujours plus d'ampleur : + 2 pour cent en 2002 et + 3 pour cent sur les huit premiers mois de l'année 2003. En 2002, la demande de téléphones mobiles a dépassé le million, soit une augmentation de 69.6 pour cent par rapport à l'année précédente et, le gouvernement ayant accordé une licence à un nouvel opérateur de téléphonie mobile, elle a atteint 1.6 million en juin 2003.

Les résultats économiques du Kenya restent caractérisés par un niveau d'épargne faible et en baisse, qui ne favorise pas la formation intérieure de capital.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Formation brute de capital	21.8	15.4	14.5	13.6	14.0	14.1	14.4
Publique	4.3	5.5	5.1	4.8	5.3	5.4	5.5
Privée	17.5	9.8	9.4	8.8	8.6	8.7	8.9
Consommation	84.1	94.1	96.8	90.5	88.4	87.4	86.5
Publique	14.8	17.5	19.1	19.0	18.6	18.3	18.1
Privée	69.3	76.6	77.7	71.5	69.9	69.1	68.5
Solde extérieur	-5.9	-9.4	-11.3	-4.1	-2.4	-1.6	-1.0
Exportations	32.8	26.6	26.5	26.5	26.7	27.2	28.1
Importations	-38.7	-36.0	-37.9	-30.6	-29.1	-28.8	-29.1

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

En 2002, la formation brute de capital a atteint son plus faible niveau depuis plusieurs années, mais la structure des investissements a évolué, avec une augmentation marquée des opérations en faveur des produits manufacturés destinés à l'exportation. La formation de capital ne s'est pas véritablement améliorée

en 2003, malgré la légère augmentation en 2002 provoquée par une reprise des investissements publics. Cette situation devrait se maintenir en 2004 et 2005, obligeant les autorités à renouveler leurs efforts pour augmenter l'épargne intérieure en profitant de la reprise de l'activité économique.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

Dans le cadre de sa stratégie pour la reprise économique, le gouvernement table sur une augmentation des dépenses pour alimenter la croissance et l'octroi d'incitations, fiscales et autres, aux producteurs. Le déficit budgétaire s'est cependant aggravé sous l'effet de la politique expansionniste récente. L'ampleur de la dette intérieure – entretenue par la nécessité pour le gouvernement de financer ses déficits uniquement sur les recettes intérieures – reste très préoccupante pour la stabilité du budget de l'État. L'endettement intérieur s'est fortement accru pour atteindre, selon les estimations, 11.4 pour cent du PIB en 2002/03. En outre, le gouvernement va devoir solder des impayés en souffrance. Le service net de la dette intérieure a pratiquement doublé entre 2001/02 et 2002/03. Avec sa stratégie ERS, le Kenya compte sur un accroissement sensible de l'aide extérieure, qui permettrait de réduire la dette intérieure. Cette contraction favoriserait une diminution des charges d'intérêt, libérant de ce fait des ressources pour les dépenses prioritaires de la lutte contre la pauvreté.

Le déficit budgétaire global a augmenté, passant de 3.1 pour cent du PIB en 2001/02 à 4.9 pour cent en 2002/03. Ce chiffre traduit la sous-performance des recettes fiscales à laquelle est venue s'ajouter une

croissance plus faible que prévu. Il illustre aussi les retards pris par les réformes structurelles, notamment pour la privatisation programmée de Telcom Kenya Ltd. et de Kenya Re-insurance. Le déficit s'explique également par les dépenses supplémentaires découlant de la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques et de l'ajustement des traitements des fonctionnaires. Le gouvernement entend poursuivre dans le cadre de sa stratégie ERS son programme budgétaire expansionniste, pour faire face en particulier aux besoins des services d'éducation et de santé. Cela étant, le budget de l'État devrait connaître une amélioration en 2003/04, grâce à l'augmentation des dons. Les prévisions tablent sur une contraction du déficit budgétaire global à 3.7 pour cent du PIB, avant une nouvelle aggravation, à 4.4 pour cent du PIB, en 2004/05.

En 2002/03, les recettes publiques totales représentaient 23.2 pour cent du PIB. Les recettes fiscales ont progressé, passant de 17.5 pour cent du PIB en 2001/02 à 18.6 pour cent en 2002/03. Cette amélioration est à porter au crédit des efforts soutenus des autorités fiscales kenyanes (*Kenya Revenue Authority* – KRA) pour renforcer leur administration. L'impôt sur le revenu et la TVA – dont les taux sont relativement élevés – ont continué d'apporter la majorité des recettes fiscales, contribuant environ à hauteur de 70 pour cent du total. Le budget 2003/04 a réduit le taux normal de TVA, le faisant passer de 18 à 16 pour cent. Cette

Tableau 2 - Opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Recettes totales (avec dons)^b	30.2	24.5	24.0	20.9	23.2	24.8	24.7
Recettes fiscales	25.1	20.4	19.8	17.5	18.6	19.2	19.2
Dons	1.3	0.6	1.1	0.6	1.4	2.4	2.2
Dépenses totales (et prêts nets)^b	31.8	22.8	25.5	23.9	28.1	28.5	29.2
Dépenses courantes	24.8	20.1	21.5	21.1	23.8	24.1	24.5
<i>Sans les intérêts</i>	17.5	16.3	18.6	17.9	20.0	20.0	20.3
Salaires	5.3	4.6	4.4	4.3	4.4	4.7	4.4
Paiements d'intérêts	7.3	3.8	2.9	3.2	3.8	4.1	4.2
Dépenses en capital	6.6	2.5	3.7	2.8	4.3	4.3	4.6
Solde primaire	5.8	5.5	1.4	0.2	-1.1	0.4	-0.3
Solde global	-1.6	1.7	-1.5	-3.1	-4.9	-3.7	-4.4

a. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

réduction n'était pas sensée avoir un impact sur la structure des recettes publiques, mais les premières estimations de 2003/04 montrent que les recettes de TVA ont fortement diminué par rapport aux montants collectés l'année précédente à la même période. Les recettes publiques tirées des dons extérieurs ont progressé en 2002/03, signe des bonnes dispositions de la communauté internationale vis-à-vis du pays après sa transition politique réussie en 2002.

Les dépenses publiques totales ont augmenté, passant de 23.9 pour cent en 2001/02 à 28.1 pour cent du PIB en 2002/03. Cette évolution traduit les priorités de la nouvelle équipe gouvernementale qui met davantage l'accent sur le financement de l'éducation et la poursuite de la bonne gouvernance. La masse salariale a notamment augmenté, qui représente environ 30 pour cent des dépenses courantes et près de 4.4 pour cent du PIB depuis la revalorisation des salaires et traitements des fonctionnaires en 2002/03. De nouvelles augmentations ont eu lieu en 2003/04, suscitant quelques inquiétudes quant à la part de ce poste dans le budget, bien plus importante au Kenya que dans les pays voisins. Les dépenses en capital ont elles aussi fortement progressé, passant de 2.8 pour cent du PIB en 2001/02 à 4.3 pour cent en 2002/03, sous l'effet d'un surcroît de dépenses pour la remise en état des infrastructures matérielles et des biens publics, indispensable pour asseoir la reprise économique. Conformément aux objectifs de modernisation des services sociaux et des infrastructures d'équipement du pays, les autorités envisagent de consacrer l'essentiel des dépenses 2003/04 à l'accroissement des dotations publiques à l'éducation, aux dépenses d'exploitation et de maintenance ainsi qu'aux dépenses en capital. Si le programme de dépenses pour l'année 2003/04 semble traduire une réorientation en faveur de la lutte contre la pauvreté, l'État devra pourtant impérativement améliorer la gestion des fonds publics.

Le Kenya a adopté une politique monétaire prudente, maintenant la stabilité des agrégats monétaires et une faible inflation. Ce faisant cependant, il a contribué aux mauvais résultats de la croissance, en évinçant le secteur privé. En outre, les pratiques de crédit des banques commerciales témoignent d'une

mauvaise évaluation des risques, qui a entraîné la constitution de portefeuilles de prêts fortement non productifs. Avec sa stratégie ERS, le gouvernement entend bien modifier la politique monétaire et lui faire jouer un rôle essentiel dans le développement économique du pays. Conformément à cette ambition, la croissance de la masse monétaire devrait atteindre 7 pour cent en 2003.

Pour mettre en œuvre cette politique monétaire, la banque centrale du Kenya s'appuie sur des instruments classiques que sont les opérations d'*open market* (OMO) – y compris les accords de prise en pension (REPO) – et les mécanismes de coefficient de réserves obligatoires et d'escompte. La croissance de la masse monétaire a pourtant dépassé les plafonds fixés : en 2002, la masse monétaire au sens large (M3X – qui permet à la banque centrale de décider des cibles intermédiaires de la politique monétaire) a augmenté d'environ 10 pour cent. Sur une période de douze mois jusqu'en août 2003, M3X a augmenté de 8.9 pour cent. Cette croissance s'est appuyée sur une augmentation de 9 pour cent des avoirs intérieurs nets et de 8.5 pour cent des avoirs nets à l'étranger du système bancaire. L'évolution de ces derniers en 2003 continue à traduire la préférence des investisseurs pour les devises étrangères qui, au cours de l'année électorale de 2002, a été nettement plus marquée du fait de la méfiance des investisseurs. L'augmentation des avoirs intérieurs nets provient pour l'essentiel des prêts intérieurs au gouvernement qui, sur une période de douze mois jusqu'en août 2003, ont progressé de 8.9 pour cent, après une augmentation de 13 pour cent en 2002. Sur la même période, l'État a absorbé quelque 78 pour cent du total des prêts bancaires. Cela étant, il faut noter que les crédits au secteur privé ont progressé de 6 pour cent en 2002, mettant un terme au déclin de 6 pour cent enregistré en 2001. Sur une période de douze mois jusqu'en août 2003, ces crédits au secteur privé ont encore augmenté de 2.8 pour cent.

Les autorités ont réussi à stabiliser et contenir l'inflation à un faible niveau. L'inflation tendancielle – hors prix des produits alimentaires et de l'énergie – est restée égale à 2 pour cent en 2002 et n'a augmenté que légèrement en 2003, atteignant 2.6 pour cent en

octobre. Le taux moyen d'inflation est lui aussi resté stable et faible en 2002, à 2 pour cent, contre 5.8 pour cent l'année précédente. Cependant, le taux moyen d'inflation a brutalement grimpé, atteignant 9 pour cent en octobre 2003, sous l'effet de l'augmentation du prix des produits alimentaires de base. L'inflation devrait rester à un niveau historiquement faible de 3.3 pour cent en 2004 comme en 2005.

D'une manière générale au cours des deux dernières années, les taux d'intérêt ont affiché une tendance à la baisse. Le taux moyen du bon du Trésor à 91 jours s'est infléchi, passant de 11.01 pour cent en décembre 2001 à 8.38 pour cent en décembre 2002 puis à environ 1.46 pour cent en décembre 2003. Ce repli résulte des abondantes liquidités disponibles sur le marché intérieur, situation qui s'explique par la faible demande de fonds d'investissement due, pour sa part, à l'anémie généralisée de l'activité économique. En outre, le gouvernement a poursuivi une politique délibérée de réduction du volume de la dette intérieure à brève échéance, préférant un endettement à plus longue échéance. Les principaux taux du marché monétaire ont manifesté la même tendance au recul que le taux du bon du Trésor à 91 jours. Pourtant, le régime des taux d'intérêt reste caractérisé par un large écart entre les taux créditeurs et débiteurs. Les taux débiteurs moyens des banques commerciales ont chuté, passant de 18.3 pour cent fin 2002 à 14.1 pour cent en novembre 2003, quand les taux créditeurs moyens passaient sur la même période de 4.7 à 3.1 pour cent.

Sur le marché des changes, la performance du shilling kenyan vis-à-vis des principales devises est restée mitigée. Le taux de change effectif nominal du shilling a chuté d'environ 9 pour cent en 2002. Sur une période de douze mois jusqu'en juillet 2003 cependant, la monnaie kenyane s'est redressée par rapport au dollar américain, d'environ 2 pour cent, alors qu'elle s'affaiblissait par rapport aux autres grandes devises, en particulier la livre sterling, l'euro et le yen. Cette progression vis-à-vis du dollar américain sur le marché intérieur en 2003 s'explique surtout par un certain optimisme vis-à-vis de la politique de bonne gouvernance du nouveau gouvernement et la probabilité d'une reprise de l'aide internationale. Ces bons résultats

ont été encore consolidés par la dépréciation du dollar par rapport à toutes les autres grandes devises. En termes réels, le shilling s'est apprécié de 3.4 pour cent en douze mois jusqu'à juillet 2003, par rapport à une dépréciation de 1.1 pour cent sur la même période un an auparavant, ce qui a entraîné une perte de compétitivité des exportateurs kenyans.

Position extérieure

Le Kenya conforte la libéralisation de son commerce extérieur. Sa politique commerciale s'oriente de plus en plus vers une intégration régionale renforcée, grâce principalement à son appartenance au COMESA et à l'EAC. Les pays membres de l'EAC (le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie) ont signé un protocole instaurant une union douanière entre eux à compter du 2 mars 2004. La ratification, prévue pour juillet 2004, devrait ouvrir la voie à un nouveau système tarifaire. L'accord commercial a cependant été vidé d'une partie de sa substance pour tenir compte des différences entre les États membres. Sur la question du tarif extérieur commun (TEC), l'Ouganda a adopté unilatéralement une taxe de 20 pour cent sur les produits finis, alors que le Kenya et la Tanzanie s'en sont tenus au taux plus protectionniste de 25 pour cent. Cet accord s'écarte du protocole de départ, qui prévoyait un régime TEC de 0- 10- 25 pour la zone régionale de libre-échange, avec un taux de zéro pour cent pour les matières premières, de 10 pour cent pour les biens intermédiaires et de 25 pour cent pour les produits finis. L'évolution récente de la politique commerciale du Kenya l'a amené à changer de partenaires – en 2002, la majorité de ses échanges intra-africains se faisait avec le COMESA et l'EAC.

A l'inverse des années précédentes, la position extérieure du Kenya en termes de paiements s'est redressée en 2002. Les exportations qui n'avaient guère progressé auparavant ont affiché de très bons résultats en 2002, parallèlement à un repli marqué des importations, dû aux moindres besoins d'une économie intérieure peu dynamique. Par conséquent, le déficit commercial qui ne cessait de se creuser depuis 1996 s'est contracté, passant de 14.5 pour cent du PIB en 2001 à 8.1 pour cent en 2002. Les comptes courants ont pu

ainsi enregistrer un léger excédent en 2002, de 0.5 pour cent du PIB, contre un déficit de 5 pour cent du PIB en 2001. Toujours en 2002, les recettes d'exportation totales ont augmenté de 14.7 pour cent, le thé, l'horticulture et le café représentant ensemble 52.7 pour cent du total. Cette embellie des recettes d'exportation s'explique surtout par les résultats de l'horticulture – qui affiche une augmentation d'environ 42.8 pour cent en 2002 contre une baisse de 6.5 pour cent l'année précédente – alors que les recettes du thé stagnent et celles du café diminuent d'environ 12.3 pour cent. D'autres produits ont également contribué à cette

progression des recettes d'exportation, comme les produits du tabac, les articles en plastique, la confiserie et les graisses et huiles animales et végétales.

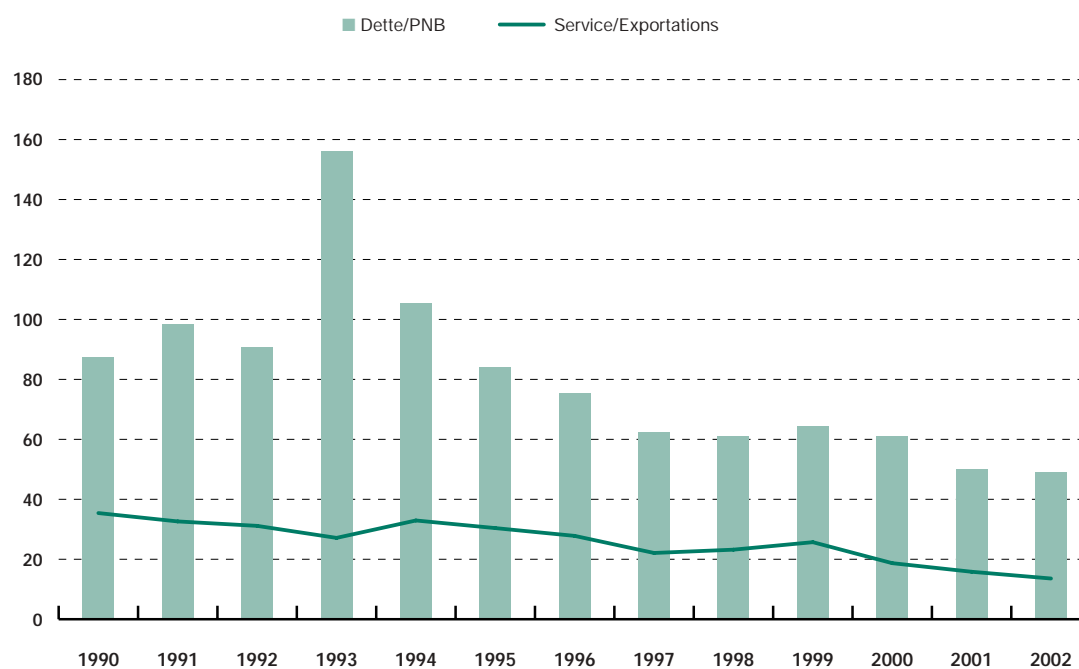
Les importations totales ont diminué en valeur de 11.2 pour cent en 2002, le pétrole brut et les produits pétroliers raffinés chutant respectivement de 23.2 et 15.2 pour cent, tout comme les importations de fer et d'acier et d'équipements industriels, qui se sont contractées de respectivement 7.1 et 32.8 pour cent. L'évolution positive de la balance courante enregistrée en 2002 ne semble pas s'être confirmée en 2003. Sur

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Balance commerciale	-8.2	-12.1	-14.5	-8.1	-8.5	-8.0	-7.8
Exportations de biens (f.o.b.)	21.3	17.0	16.8	17.6	16.0	16.1	16.5
Importations de biens (f.o.b.)	-29.5	-29.1	-31.3	-25.7	-24.4	-24.1	-24.4
Services	1.7	2.6	3.2	4.0			
Revenu des facteurs	-3.5	-1.3	-0.8	-0.5			
Transferts courants	4.4	8.8	7.2	5.1			
Solde des comptes courants	-5.6	-1.9	-5.0	0.5			

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

une période de douze mois jusqu'en août 2003, le déficit des comptes courants s'est creusé pour atteindre près de 1.4 pour cent du PIB, par suite de la détérioration de la balance commerciale consécutive à une augmentation en valeur des importations de 14.7 pour cent, qui a largement annulé l'augmentation en valeur de 13.2 pour cent des exportations. La balance courante devrait se stabiliser en 2004 et 2005 sous l'effet d'une poussée des exportations, rétablissant ainsi un solde des comptes courants plus favorable.

L'encours total de la dette extérieure a progressé de 11.4 pour cent, pour s'établir à 4.78 milliards de dollars fin 2002. Les organisations multilatérales restent les principaux créanciers du pays, avec 62 pour cent de l'endettement total, contre 32.2 pour cent pour les créanciers bilatéraux. Les 5.8 pour cent restants proviennent des dettes envers les banques commerciales. La France et le Japon sont les premiers créanciers bilatéraux ; de leur côté, l'IDA et la Banque africaine de développement sont, depuis de nombreuses années, les principaux partenaires au développement du pays et, partant, ses premiers créanciers multilatéraux. Conformément à la tendance à la réduction de l'endettement, qui est passé de 75.4 pour cent du PIB en 1996 à 61.1 pour cent en 2001, l'encours total de la dette en 2002 représente 49.2 pour cent du PIB. Le service de la dette diminue lui aussi, passant d'environ 27.8 pour cent en 1996 à 13.6 pour cent en 2002. La faiblesse relative des autres coefficients et indicateurs importants d'endettement semble indiquer qu'au regard des critères de l'initiative PPTE, la dette extérieure du Kenya est supportable.

Questions structurelles

Le Kenya a engagé des réformes structurelles depuis 1990 dans une volonté non démentie de diversifier son économie et d'attirer les investisseurs étrangers. Les premières réformes ont concerné la libéralisation du prix des matières premières, des taux d'intérêt et du taux de change ; l'abolition des licences d'importation et du contrôle des changes ; et la rationalisation du système tarifaire régissant les importations. Le programme de réforme de la fonction publique (*Civil*

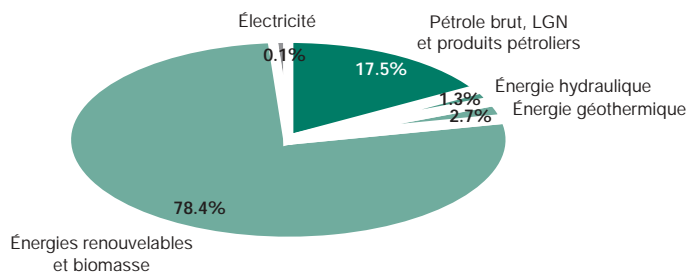
Service Reform Programme) a entraîné une contraction des effectifs des fonctionnaires titulaires qui sont passés de 239 000 en 1995 à 193 000 en 2002. Pour autant, les problèmes de gouvernance du pays ont découragé les investissements et, partant, étouffé la croissance.

Le Kenya tire l'essentiel de ses ressources énergétiques de la biomasse, du pétrole, de l'énergie hydraulique et géothermique et, dans une moindre mesure, de l'énergie solaire et éolienne. Comme le pays ne possède aucun gisement pétrolier ou houiller exploitable commercialement, il est dépendant de ses importations pour faire face à ses besoins d'énergie commerciale. Plusieurs gisements de pétrole auraient été découverts, mais cela reste à confirmer.

La biomasse constitue la première source d'énergie du Kenya couvrant, selon les informations recueillies lors d'une enquête du ministère de l'Énergie en 2002, 80 pour cent de la demande finale du pays – mais le pays manque de données fiables sur l'utilisation de la biomasse et son impact sur l'environnement. Les prévisions tablent sur une contribution de la biomasse d'environ 66 pour cent d'ici 2005. Selon les estimations, la biomasse représenterait respectivement 93, 89 et 45 pour cent des besoins des ménages, de l'agriculture et de l'industrie. Pour l'essentiel, elle provient du bois de chauffage, du charbon de bois ou des déchets agricoles. La plupart des Kenyans cuisinent au bois ou au charbon de bois et cette pratique a des conséquences visibles sur la savane sèche et les forêts, notamment dans les écosystèmes fragiles et à proximité des camps de réfugiés. L'impact nuisible de ces pratiques sur les bassins hydrographiques, l'accès à l'eau – plus restreint – et les capacités de génération pour les centrales hydroélectriques – amoindries – commence à se faire sentir. Les équipes gouvernementales précédentes n'avaient pas de politique globale concernant la biomasse et les lois en vigueur étaient à la fois aberrantes et non respectées : ainsi, alors qu'il était interdit de produire du charbon de bois, sa vente restait autorisée dans le pays.

La disponibilité immédiate d'énergie commerciale est vitale pour asseoir l'ambition du Kenya de devenir une nation industrialisée d'ici 2025. L'incurie de la gestion des approvisionnements énergétiques, sans

Figure 6 - Composition de l'offre intérieure d'énergie en 2001



Source : Agence internationale de l'énergie.

parler du manque de fiabilité et des prix prohibitifs qui en ont découlé, ont causé de lourdes pertes aux entreprises kenyanes. Les difficultés d'approvisionnement continuent de nuire à la compétitivité des produits du pays, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'échelle internationale, les producteurs s'étant mis à produire eux-mêmes leur énergie.

La capacité électrique installée avoisine les 1 094 MW, dont l'essentiel (64 pour cent) est produit par l'entreprise publique d'électricité, la Kenya Electricity Generating Company et provient des centrales hydrauliques installées près des barrages en amont du fleuve Tana et du barrage de Turkwel Gorge, dans l'ouest du pays. Les centrales diesel et géothermiques ainsi que l'électricité importée d'Ouganda comblent le reste de la demande. Les autorités kenyanes prévoient de diversifier la production d'énergie, afin de pouvoir parer aux conséquences désastreuses de la sécheresse sur l'offre. A cette fin, elles ont accepté depuis 1998 l'apparition sur le marché de producteurs indépendants (IPP). Pour autant, ceux-ci ont le sentiment de ne pas avoir obtenu un prix équitable pour l'électricité dans le cadre des contrats d'achat d'énergie, et l'appareil juridique et réglementaire en place entrave le développement d'un approvisionnement en électricité fiable, sûr et diversifié.

Le Kenya souhaitant réduire sa dépendance à l'égard de ses importations énergétiques en provenance de l'Ouganda, plusieurs plans ont été engagés pour le raccordement de son réseau national, de Nairobi à la Tanzanie, *via* la ville tanzanienne d'Arusha, au nord-est. Le plan à long terme prévoit aussi, semble-t-il, un

raccordement à la Zambie, long de 3 000 kilomètres, *via* la Tanzanie. Un accord officiel a été signé à cet effet en 2003. Les autorités kenyanes envisagent d'autres dispositifs pour augmenter la capacité de stockage du barrage de Masinga, de manière à garantir un approvisionnement en hydroélectricité pour des périodes plus longues. Six centrales géothermiques devraient en outre être installées, avec une capacité globale de 3 894 MW ; des solutions éoliennes et solaires sont également à l'étude. La ville de Marsabit, dans le nord du pays, pourrait ainsi accueillir une centrale électrique éolienne d'une capacité de 4 400 MW.

Le sous-secteur de la distribution d'électricité a connu de grosses difficultés au niveau de la sécurité de l'approvisionnement – des déperditions énormes (environ 20.5 pour cent) sont enregistrées sur l'ensemble du réseau, sans parler des fréquentes coupures de courant, la Kenya Power and Lighting Company (KPLC) ayant des difficultés à financer les investissements, de maintenance notamment. Les consommateurs kenyans subissent également de fortes augmentations de tarif, imposées en partie par les impayés des gros consommateurs.

Malgré la libéralisation du secteur, la mise en place d'un « environnement propice » reste essentielle – il faudra pour ce faire modifier le cadre juridique en place. L'autorité chargée de l'électricité (*Electricity Regulatory Board* – ERB) devra notamment être renforcée pour évoluer en un organisme indépendant, transparent et impartial, ce qui permettra d'éviter toute ingérence du politique dans l'attribution des contrats d'achat d'énergie aux producteurs indépendants. En

outre, le monopole que détient KPLC pour la distribution d'énergie devra faire l'objet d'un examen.

La situation énergétique du pays se heurte à un grave problème – le retard pris par l'électrification de zones rurales et l'accès à l'électricité dans les bidonvilles. D'après les estimations, moins de 5 pour cent des ruraux auraient accès à l'électricité. Le programme d'électrification des zones rurales (*Rural Electrification Programme*) et le fonds associé créés il y a plus de 30 ans n'auront servi à rien et tout le monde convient aujourd'hui de la nécessité de revoir ce programme et de le moderniser. La corruption a fait échouer l'actuelle redistribution tarifaire en faveur de l'électrification des zones rurales (financée par un prélèvement de 5 pour cent sur les factures d'électricité). Le gouvernement a adopté une stratégie en trois actes pour s'attaquer à cette question :

- refonte et modernisation des programmes d'électrification des zones rurales pour attirer des partenaires – bailleurs de fonds, secteur privé, consommateurs et communautés notamment ;
- élargissement du programme pour permettre la promotion de solutions hors réseau ;
- garantie de la transparence et de la responsabilité du programme ainsi que de son adéquation aux besoins.

Comme ses voisins ougandais et tanzanien, le Kenya est fortement dépendant des importations de pétrole, qui représentent environ 75 pour cent des besoins d'énergie commerciale nécessaires pour la croissance et le développement économiques du pays. Ces trois pays d'Afrique de l'Est œuvrent ensemble à la promotion d'investissements pour la prospection de champs pétrolifères dans la région. Si jusqu'ici ces explorations sont restées assez limitées au Kenya, des analyses sismiques récentes ont révélé la présence d'importantes réserves potentielles de gaz naturel sur la côte. La Kenya Pipeline Company Ltd (KPC) assure quelque 90 pour cent du transport des produits pétroliers consommés sur le marché kenyan. Propriétaire et exploitant du seul oléoduc de produits pétroliers raffinés en Afrique de l'Est, KPC occupe également une position dominante dans le secteur énergétique régional, en exportant vers

le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie.

Le gouvernement est en passe de présenter un nouveau rapport sur la politique énergétique du pays, afin de préparer un programme complet de réforme du secteur de l'énergie, qui prévoit entre autres l'amendement de la loi sur l'électricité (*Electric Power Act*) de 1997, un audit exhaustif de l'utilisation des fonds publics dans le secteur, la privatisation des entreprises d'État et la promotion des sources d'énergie renouvelables notamment pour les populations pauvres des zones urbaines et rurales.

Le retrait progressif de l'État des activités commerciales, amorcé en 1992 avec le programme de privatisations, a fait quelques progrès mais il reste encore beaucoup à faire. A la fin du premier semestre 2003, 207 entreprises commerciales non stratégiques avaient été privatisées et 33 entités stratégiques restructurées. La nouvelle administration fixe un nouveau cap au programme de privatisations, pour encourager une plus grande participation et permettre la consultation des différents partenaires. Le gouvernement a préparé son projet de loi de privatisations (2003) destiné à poser les bases juridiques de la privatisation des dernières entreprises publiques, parmi lesquelles figurent notamment Kenya Telcom, Kenya Power and Lighting Company (KPLC), l'autorité kenyane portuaire (Kenya Ports Authority – KPA), les chemins de fer kenyans et la Kenya Commercial Bank (KCB). Une commission de privatisation sera constituée dans le cadre de la loi de privatisations, pour superviser et mettre en œuvre le programme.

Les réformes engagées dans le secteur financier ont favorisé l'émergence d'un secteur bien diversifié comptant, en juin 2003, 43 banques commerciales, deux établissements financiers non bancaires, deux sociétés de crédit hypothécaire, deux organismes de prêts immobiliers, quatre sociétés de promotion immobilière et 48 bureaux de change. Cela étant, le secteur bancaire est dominé par deux banques étrangères (Barclays et Standard Chartered) et deux banques parapubliques (la Kenya Commercial Bank et la National Bank of Kenya), qui se partagent environ

60 pour cent des actifs disponibles. En outre, les résultats sont toujours contrariés par *i)* les prêts improductifs et la mauvaise qualité des actifs ; *ii)* l'absence d'une véritable concurrence du fait de la forte concentration du secteur, qui entraîne de gros écarts de taux ; *iii)* le manque d'institutions solides et dynamiques pour les capitaux à long terme ; et *iv)* un appareil judiciaire très lent à régler les différends commerciaux et à faire respecter les contrats.

En mai 2003, la part des prêts improductifs dans le total des prêts atteignait 29.4 pour cent. Dans le climat actuel de faible taux du bon du Trésor, ce problème des prêts improductifs pourrait, entraînant une faillite généralisée des banques, menacer sérieusement le pays dans la mesure où les obligations d'État contiennent une proportion non négligeable d'actifs bancaires. Cette médiocrité persistante des actifs est pour l'essentiel l'apanage des six institutions publiques qui représentent 58 pour cent des prêts non productifs de l'industrie et s'explique par une piètre gestion des risques, le mauvais état de l'économie, l'incurie de la justice et les pressions extérieures des principales parties prenantes. En 2003, faisant ainsi preuve d'une initiative concrète, l'État a mandaté la banque centrale pour envisager la création d'une autorité chargée des prêts improductifs (*Non-Performing Loans Agency*) afin d'apurer les bilans des banques et de désigner un tribunal doté des pouvoirs nécessaires pour régler cette question. La banque centrale a déjà commandé une étude sur l'ensemble du secteur bancaire dont les conclusions seront reprises dans le cadre d'un protocole permettant d'inscrire les portefeuilles des prêts non productifs dans les engagements hors bilans de ces institutions.

Des réformes ont également été engagées pour améliorer le fonctionnement de la bourse de Nairobi (*Nairobi Stock Exchange* – NSE). Les autorités du marché financier ont commencé en 2002 à appliquer leur plan stratégique pour la période 2002-05, qui prévoit une réorganisation en profondeur des opérations boursières. Parmi les grandes améliorations prévues, la mise en place d'un système central de dépôts et de cotation automatique, afin d'améliorer et de multiplier les transactions, la livraison, l'inscription, la liquidation

et la constitution de dépôts sur le marché. D'autres dispositifs déjà mis en place visent à encourager les investissements – allègement de l'impôt sur les sociétés notamment et autorisation faite aux investisseurs étrangers d'acquiescer jusqu'à 75 pour cent du capital social d'une entreprise cotée en bourse.

Contexte politique et social

Le paysage politique du Kenya, dominé depuis son indépendance en 1963 par la KANU (*Kenya African National Union*), a basculé en 2002. Alors que ce parti avait remporté les élections multipartites de 1992 et de 1997 depuis l'entrée en vigueur, en 1992, de la loi sur le pluralisme politique, il s'est fait battre aux troisièmes élections multipartites par les grands partis d'opposition, regroupés au sein de la coalition « arc en ciel » (NARC). Malgré un climat d'incertitudes économiques et politiques entourant ces élections et l'échec de la consultation pour réviser la Constitution, le processus électoral s'est déroulé relativement sereinement et équitablement. Depuis la transition en 2002, la démocratie participative du pays et le pluralisme politique semblent stables et efficaces.

Le gouvernement de la coalition NARC a saisi la mesure des dégâts provoqués par le manque de gouvernance et l'effritement de la sécurité intérieure. D'importantes dispositions concrètes ont été prises en vue d'améliorer les aspects économiques et institutionnels de la gouvernance. Avec la stratégie ERS lancée en juin 2003, les nouvelles autorités ont ainsi introduit plusieurs réformes concernant la fonction publique et la sécurité intérieure. Le gouvernement n'a pas tardé à faire jouer les dispositions de la loi contre la corruption et les crimes économiques et celles de la loi sur la déontologie de la fonction publique, adoptées en mai 2003. Il a ainsi nommé un responsable pour l'antenne nationale de Transparency International, chargé de lutter contre la concussion et d'assurer la déclaration des biens de la présidence et de son cabinet. Plusieurs autres initiatives politiques cherchent à mettre fin à certains cas de mauvaise gouvernance : *i)* désignation d'un groupe de réflexion sur les recouvrements publics ; *ii)* nomination d'un comité pour

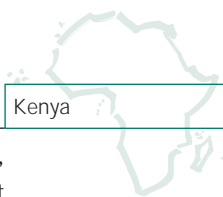
la vérité, la justice et la réconciliation ; *iii*) constitution de plusieurs commissions, dont une commission judiciaire chargée de l'affaire Goldenberg ; et *iv*) relance du processus de révision de la Constitution, interrompu par la préparation des élections générales de 2002. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à soumettre au Parlement en 2003/04 deux propositions de loi, l'une concernant les marchés et la cession de biens publics et l'autre portant sur la gestion et la reddition de comptes. Plusieurs propositions importantes viennent étayer les efforts du gouvernement en faveur de la bonne gouvernance, comme (i) l'examen et la promulgation de lois permettant de gérer les formes modernes de criminalité (terrorisme, blanchiment d'argent, cybercrime, évasion fiscale...) ; (ii) le renforcement des agences de sécurité dont les attributions iront de la formation à l'équipement et au recrutement en passant par une collaboration accrue avec les pays voisins ; et (iii) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des processus juridiques et judiciaires. Les autorités se sont également engagées à consolider la gouvernance locale *via* un processus de transfert de responsabilités issu de la révision, en cours, de la Constitution.

Les piètres résultats économiques enregistrés au Kenya depuis quelques années ont aggravé la pauvreté et le chômage. Le revenu par habitant de 2002 (360 dollars) était inférieur à son niveau de 1992. Le nombre de Kenyans considérés comme pauvres a augmenté, passant de 11.3 millions (48.4 pour cent de la population) en 1990 à 17.1 millions (55.4 pour cent de la population) en 2002. La pauvreté est particulièrement marquée dans les zones arides et semi-arides, où plus de 65 pour cent des habitants sont considérés comme pauvres. Dans certains des districts les plus démunis de la région, le niveau de pauvreté dépasse les 80 pour cent. Le Kenya compte officiellement quelque 2 millions de chômeurs – soit près de 14.6 pour cent de la main-d'œuvre. Plus grave encore, 45 pour cent environ de ces chômeurs sont des jeunes. En outre, le chômage déguisé, notamment dans la fonction publique, devient très préoccupant, sans parler du phénomène, récent et inquiétant, du travail des enfants. Ce fort taux de chômage, surtout dans le secteur formel, est mis sur le compte de la faible productivité de la main-

d'œuvre qui résulte pour l'essentiel d'un manque d'éducation et de compétences mais aussi de la rigidité du marché de l'emploi.

La dimension sociale de la pauvreté se retrouve dans la proportion d'habitants ayant accès aux services d'éducation et de santé. Les indicateurs sanitaires du pays sont relativement faibles. En 2002, l'espérance de vie à la naissance était de 46 ans, avec une mortalité infantile et chez les enfants de moins de cinq ans estimée à respectivement 74 et 112 pour 1 000 naissances vivantes et une mortalité maternelle estimée à 590 pour 100 000 naissances vivantes. L'état sanitaire de pans entiers de la population a été aggravé par l'épidémie de VIH/sida, la recrudescence du paludisme et de la tuberculose et la détérioration des conditions socio-économiques et des niveaux de pauvreté. A cela vient s'ajouter un phénomène récent de fuite des cerveaux dans le secteur de la santé, certains membres du personnel soignant – notamment les infirmières et les médecins – quittant le Kenya pour aller travailler en Afrique du Sud, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. Le Kenya continue pourtant de former d'importants contingents de personnel médical. L'intensification récente de la campagne officielle de lutte contre le sida semble porter des fruits. Le taux de prévalence du VIH continue de s'infléchir sur l'ensemble du territoire, passant de 13.4 pour cent en 2000 à 13 pour cent en 2001 et 10.2 pour cent en 2002. Une tendance similaire est enregistrée dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, même si les taux de prévalence des secondes restent supérieurs à ceux des premières.

En 2003, les taxes et droits de scolarité supplémentaires à acquitter par les parents ont été abolis et un programme d'enseignement primaire gratuit a été mis en œuvre dans les écoles publiques, afin de favoriser un accès universel à l'éducation. La politique éducative du gouvernement a reçu d'importants engagements de soutien de la part du DfID et de la Banque mondiale afin de faire face aux coûts de base des matériels d'enseignement et d'apprentissage, des salaires du personnel non enseignant indispensable au bon fonctionnement du système et des activités complémentaires aux programmes d'études. Les taux brut et net d'inscription en primaire étaient de respectivement



90.8 et 74.6 pour cent en 2002. Les grandes carences sous-jacentes du système éducatif subsistent cependant : taux élevé de non-inscriptions et d'abandons et faible taux d'achèvement des études, surtout chez les filles. Les inscriptions en primaire reflètent toujours un important déséquilibre entre les sexes : ainsi par exemple, le taux de continuation des garçons inscrits en 4^e année en

1998 et en 8^e année en 2002 était de 79.4 pour cent, contre 75 pour cent pour les filles. Les données montrent aussi que seuls 55.8 pour cent des élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires (*Kenya Certificate of Education – KCPE*) en 2002 ont été admis en première année de deuxième cycle en 2003, soit un taux de continuation de 46.2 pour cent.

